

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 mars 2025 à 17h00

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 6 mars 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIÉRI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. GONON Christophe	À M. BRUYAS Lucien
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. MANDON Emmanuel	À M. CINIÉRI Dino
M. RAULT Serge	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Nelly CHAMBOST	Assistante RH - comptabilité
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Camille LHERNOULD	Chargée de mission Tourisme durable
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 12 MARS 2025

Monsieur le Président accueille les membres du Bureau.

Martine BRUNON est désignée secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 19 FÉVRIER 2025

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION RÉVISION DE LA CHARTE DU 8 JANVIER 2025

Ce compte-rendu n'appelle pas d'observation.

3 - ASSISTANCE À MAÎTRISE D'USAGE ET D'OUVRAGE POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE DE LA MAISON DU PARC

Sandrine GARDET présente ce point à l'aide du diaporama ci-joint.

Le 10 juin 2024, le Parc réunissait élus, partenaires et usagers pour le lancement de l'assistance à maîtrise d'usage et d'ouvrage (AMU-O) pour la rénovation thermique de la Maison du Parc.

En effet, à la suite de l'audit énergétique rendu en 2022, il apparaissait que des travaux d'isolation étaient indispensables au regard de la qualité thermique de l'enveloppe des bâtiments (été comme hiver) et des objectifs du décret tertiaire. De plus, cet audit émettait l'hypothèse que, théoriquement, le regroupement de l'ensemble des structures dans un seul bâtiment était possible.

Le Parc a donc souhaité être accompagné dans la vérification de cette hypothèse en associant les usagers à la démarche (structures hébergées et Parc), afin de les sensibiliser aux enjeux énergétiques et de mieux identifier les besoins.

Pour cela, le Parc est accompagné par une équipe pluridisciplinaire composée de Nicolas ODIER et Noémie GUÉGAN de Archiprogramme (architecte et programmiste), de Caroline GALLIX de Gallix QEB (ingénieur QEB) et de Anne MUSELLI de Kaléido'scop (consultante en concertation).

En juillet dernier, des entretiens croisés ont permis d'établir un premier état des lieux qui a servi de base pour la construction de 3 ateliers participatifs.

Un groupe d'usagers est alors constitué. Il se compose d'un représentant de chaque structure hébergée et chaque pôle du Parc ainsi que d'un membre de la Commission aménagement du territoire et paysage. Le rôle de ce groupe est de porter la parole des usagers et des usages lors des ateliers.

Les ateliers se sont déroulés de septembre à novembre :

- Atelier 1 : Carte sur table
- Atelier 2 : Futurs souhaitables
- Atelier 3 : Retour sur Terre

Enfin, le 14 janvier dernier, les élus, les partenaires et les directions des structures hébergées ont été invités à la présentation de l'étude de faisabilité et à la restitution des ateliers.

Sandrine GARDET présente la proposition de scénario de rénovation thermiques des bâtiments de la Maison du Parc avec modification des usages.

Lors de la 1^e étude thermique, il avait été envisagé de regrouper l'ensemble des structures : Parc, Office de tourisme, IPAMAC et le CBNMC. Chaque structure préfère garder son indépendance. Dans le cas où l'IPAMAC

ou le CBNMC souhaiterait quitter les locaux, il serait plus simple de les louer à une autre structure, si les bureaux sont séparés de ceux du Parc.

Robert CORVAISIER demande si ce projet intègre la thermie d'hiver mais aussi celle d'été.

Sandrine GARDET répond que oui. Elle précise que la chaudière bois permet d'être plutôt bien chauffé. Les différentes études prennent en compte le confort d'été également.

Robert CORVAISIER souhaite savoir si des matériaux dont l'isolant seront biosourcés dans le cadre de cette rénovation.

Charles ZILLIOX lui répond par l'affirmative. Cette rénovation se doit d'être exemplaire.

Robert CORVAISIER demande ce qui est prévu pour le renouvellement de l'air.

Charles ZILLIOX réplique que la qualité est recherchée et que cet aspect-là ainsi que d'autres (comme le relamping led) sont pris en compte.

En termes de calendrier de réalisation des travaux, il est préférable d'attendre d'abord le renouvellement de la Charte.

Pour ce projet, il sera fait appel à des subventions. Si le Parc doit emprunter, cela se fera après l'approbation de la Charte, en concertation avec les élus.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition de scénario avec modification d'usage pour la rénovation de la Maison du Parc, proposée dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'usage, conformément aux documents ci-joints.

4 - DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

4.1 Études complémentaires dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'usage et d'ouvrage (AMU-O) pour la rénovation thermique de la Maison du Parc

Charles ZILLIOX présente ce point à l'aide de Sandrine GARDET.

Le 14 janvier dernier, le bureau d'études (Noémie GUÉGAN – Archiprogramme et Caroline GALLIX – Gallix QEB) a présenté aux élus et aux partenaires l'étude de faisabilité comprenant, entre autres, l'état des lieux du volet environnemental, le pré-programme environnemental et des scénarii de chiffrage au ratio (m²).

Il a été précisé que des études complémentaires seront à faire dans le cadre des travaux à réaliser : diagnostic structure, diagnostic amiante et plomb, test d'étanchéité à l'air des menuiseries du bâtiment partenaire.

De plus, à la vue des objectifs à atteindre dans le cadre d'une sollicitation de subvention pour la réalisation de travaux auprès de la Région, il apparaît nécessaire de réaliser avant travaux une étude selon la méthode ThCe-ex. La réalisation de cette étude, à ce stade du projet, nous permettrait d'évaluer le programme détaillé au regard des objectifs de la Région.

La suite de l'étude prévoit un programme détaillé (fonctionnel, technique, environnemental) et un estimatif plus fin des travaux à réaliser. Aussi, la réalisation de ces 4 études, dans le temps imparti de cette dernière phase de l'AMU-O, permettrait au bureau d'études d'être encore plus précis quant aux estimatifs, aux détails des fiches par local et au calendrier. Elles nous permettraient également d'avoir une meilleure visibilité sur les travaux à envisager et les dépenses associées.

Les études complémentaires à réaliser sont :

- **diagnostic structure**
- **diagnostic amiante et plomb**
- **test d'étanchéité à l'air des menuiseries du bâtiment partenaire**
- **étude selon la méthode ThCe-ex**

Par ailleurs, un agent sera amené à piloter et suivre la réalisation de ces études et leur prise en compte dans le programme détaillé des travaux à réaliser sur le bâtiment de la Maison du Parc.

Aussi, pour financer ces études et le temps passé par l'agent, en régie (10 jours), il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat de Parc), au taux de 80% des dépenses HT.

Le montant total de ce projet d'investissement s'élève à 22 990 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivante :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat de Parc) – 80% : 18 392 €
- Autofinancement Parc du Pilat – 20% : 4 598 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

4.2 Valorisation touristique et ateliers tourisme durable

Martine MAZOYER présente ce point.

En 2025, le Syndicat mixte du Parc propose de mener des actions permettant une meilleure valorisation touristique des patrimoines et des sentiers de randonnée du territoire, mais aussi de proposer des ateliers tourisme durable aux opérateurs touristiques afin de mieux ancrer leur appartenance à un territoire de Parc.

Ainsi, la présente opération se décline en 4 actions.

Action « valorisation des itinéraires de randonnée » :

À l'instar d'autres Parcs naturels régionaux et Parcs nationaux, il s'agit de déployer la passerelle informatique permettant que les 2 700 km de sentiers de randonnées du Pilat (sentiers en boucle des communes et sentiers du Parc toutes activités confondues accessibles sur le site Pilat Rando) puissent être accessibles à partir des sites internet des 3 Offices de tourisme du Pilat en lien avec APIDAE, ainsi que sur les plateformes départementales (Rhône tourisme et Loire tourisme) et régionale tout en s'assurant de la visibilité du Parc naturel régional du Pilat, producteur de la donnée (tracés, photographies, textes de présentation des sentiers).

Action « jeux de piste » :

Lors des festivités des 50 ans du Parc, 4 jeux de piste ont été créés permettant d'aller à la découverte du patrimoine et des enjeux du Parc à Pélussin, Trêves, Planfoy et Saint-Chamond. Au global, environ 400 livrets de jeu ont été distribués en 2024 au départ des parcours (100 par circuit). Les quelques retours utilisateurs sont plutôt positifs. Aussi, au travers du présent projet, il est proposé de définir les conditions de pérennisation des 4 jeux de piste dits « de la perdrix ».

Action « Ateliers Tourisme Durable » :

Afin d'accompagner les opérateurs touristiques dans le développement d'un tourisme durable, le Syndicat mixte du Parc, en lien avec les Offices du Tourisme du territoire, proposera 3 ateliers :

- l'un sur la rénovation énergétique
- l'un en partenariat avec Loire-Tourisme sur les principes d'un hébergement durable
- et un dernier sur la promotion touristique des patrimoines du Pilat en lien avec l'action ci-après

Action « Tourisme et Patrimoine » :

Enfin, des fiches descriptives par type de patrimoine emblématique du Pilat seront rédigées et pourront être diffusées auprès des opérateurs touristiques du Pilat, entre autres. Deux fiches seront produites : l'une sur le patrimoine textile et l'autre sur le patrimoine bâti agricole.

L'ensemble de ces actions seront mises en œuvre par la chargée de mission Tourisme et la chargée de mission Patrimoines du Parc, soit deux personnes contractuelles.

Ces 4 actions ont un coût estimé à 22 000 € TTC (cette somme correspondant pour 2 tiers à du temps de travail de la chargée de mission tourisme et pour le tiers restant à du temps de travail de la chargée de mission patrimoines). Pour la mise en œuvre de ces 4 actions, une subvention de la Région au titre du contrat de Parc est sollicitée au taux de 50 % en complément d'une subvention déjà obtenue de la part de l'État via l'ANCT Massif Central.

Le plan de financement de cette opération de fonctionnement serait donc le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat de Parc) : 11 000 € (50%)
- État - ANCT Massif Central (Pôle de Pleine Nature) : 6 160 € (28%)
- Autofinancement: 4 840 € (22%)

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

4.3 Travaux de traitement du *Lagarosiphon* et restauration d'une mare – Saint-Pierre-de-Boeuf

Christine ROBIN présente ce point.

Lors de l'inventaire des amphibiens réalisé en 2024 de l'observatoire de la biodiversité, un foyer de Lagarosiphon major a été découvert dans une mare à Saint-Pierre-de-Boeuf. C'est la première fois que cette espèce exotique envahissante (EEE) est signalée dans le massif du Pilat et le département de la Loire. Originaires d'Afrique, elles colonisent rapidement les milieux d'eau stagnante, menaçant les espèces locales et perturbant l'équilibre écologique.

Face à ce risque, une intervention rapide est essentielle pour éviter sa propagation. Une première opération manuelle d'urgence a été menée en septembre 2024. Toutefois, une action plus ambitieuse est nécessaire en 2025 pour éradiquer l'espèce de manière définitive. Cette opération mobilisera des engins mécaniques afin d'extraire le système racinaire de la plante. L'entreprise retenue profitera également de cette intervention pour restaurer la mare, améliorant ainsi son accueil pour la biodiversité.

Pour mener à bien ce projet, une demande de financement sera déposée auprès du Département de la Loire dans le cadre de son appel à projets dédié aux espèces exotiques envahissantes. Le coût total de cette opération d'investissement est de 6 718 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Département de la Loire - appel à projets : 5 374 €

- Parc du Pilat - autofinancement : 1 344 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce projet et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès du Département de la Loire.

5 - RÉPONSE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL « DÉVELOPPER ENSEMBLE LES ITINÉRAIRES SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE EN AMONT DU PUY-EN-VELAY »

Martine MAZOYER présente ce point.

En septembre 2024, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt - AMI « Développer ensemble les itinéraires Saint-Jacques de Compostelle en amont du Puy-en-Velay ».

Autour d'une candidature portée par un « chef de file » désigné pour chaque territoire, l'AMI Saint-Jacques, permet de soutenir financièrement des projets d'investissement visant à améliorer l'accueil des clientèles itinérantes ou la qualité des aménagements et équipements touristiques, à offrir des services aux itinérants, à proposer des solutions d'hébergement à la nuitée ou doit concerner la promotion et la communication de l'offre de randonnée.

Chaque candidature peut présenter jusqu'à 5 projets d'investissement prioritaires, à court terme, qui répondent aux enjeux de l'itinérance, à moins d'un kilomètre du chemin de St-Jacques de Compostelle, ce qui correspond au tronçon du GR 65 qui traverse le Parc du Pilat, entre Condrieu et Saint-Sauveur-en-Rue.

Les modalités de financement pour chaque projet sont :

- des dépenses éligibles d'investissement de 10 000 € HT minimum et plafonnées à 150 000 € HT.
- Un taux de subvention régionale au maximum de 50 %.
- L'aide de la Région est cumulable avec d'autres aides publiques, dont les aides du Département de la Loire ou des AAP LEADER. Le taux maximum d'aide publique ne peut dépasser 80 %.

Les Communes et les Communautés de communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien et les prestataires touristiques ont été interrogés, en lien avec l'Office du Tourisme du Pilat, sur leur intention de projet.

Au regard des réponses obtenues suite à l'interrogation précitée et suite aux réunions tenues entre septembre 2024 et février 2025, avec les partenaires (EPCI, communes, OT du Pilat, prestataires privés), concernant l'opportunité que représente l'AMI Saint-Jacques, il est proposé que le Syndicat mixte du Parc du Pilat porte la candidature du territoire en désignant comme référent technique : Camille Lhernould, chargée de mission tourisme.

Cette candidature, à laquelle l'Office du Tourisme du Pilat serait associé, comprendrait 4 projets susceptibles d'être éligibles à cet appel à manifestation d'intérêt :

- celui de la Commune de Bourg-Argental concernant la création d'une halte service avec des tables de piques-niques
- celui de la Commune de Saint-Sauveur-en-Rue relatif à la rénovation du camping municipal
- celui de la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette pour la création d'aménagements (banc, table, point d'eau)
- celui de la Communauté de communes des Monts du Pilat, en lien avec la réhabilitation de la Maison du Châtelet de Bourg-Argental, soit la création d'un point d'accueil numérique (borne tactile extérieure)

La Communauté de communes des Monts du Pilat pourrait proposer un cinquième projet sur le site de la Gare à St Sauveur en Rue qui consisterait en la valorisation du petit patrimoine ferroviaire et au réaménagement du local WC, buvette, abri, préau, services divers aux randonneurs de tous types.

Cette candidature est à déposer avant le 31 mars 2025 auprès de la Région. Elle n'engage pas financièrement le Syndicat mixte du Parc au-delà de la mobilisation du temps de travail de son équipe salariée et des élus qui devront également participer aux actions en réseau proposées dans le cadre de cet AMI par la Région ou Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme.

Robert CORVAISIER demande s'il ne serait pas plus logique que ce soit la CCMP qui porte cette candidature étant donné que tous les projets concernent son territoire, accompagné par le Parc en ingénierie.

Sandrine GARDET indique que cette candidature valorise l'intégralité de l'itinéraire soit donc de Condrieu à Saint-Sauveur-en-Rue.

Robert CORVAISIER souligne que cela résoudrait le problème de mille-feuille.

Sandrine GARDET et Marie MOTTOT répondent que la candidature doit être déposée avant le 30 mars et que le travail de préparation a été mené par le Parc qui a participé à de nombreuses réunions. Il n'y a pas eu jusque-là de souhaits exprimés par la CCMP de porter cette candidature. Ce souhait aurait pu s'exprimer en réponse au mail adressé par Sandrine GARDET aux 4 porteurs de projets le 26 février dernier.

Sandrine GARDET ajoute que pour la Région, c'est plus logique que ce soit le Parc qui porte la candidature car il bénéficie de la reconnaissance Territoire Région pleine nature.

En tout cas, si la CCMP souhaitait reporter le dossier, il conviendrait de le savoir rapidement.

Dino CINIERI rétorque que plusieurs personnes du Parc ont fait le travail depuis plusieurs mois et qu'il ne faut pas multiplier les intervenants.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et une abstention :

- valide la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt régional « Développer ensemble les itinéraires Saint-Jacques de Compostelle en amont du Puy-en-Velay »
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le dépôt de cette candidature.

6 - ÉTUDE – DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE DES CRÊTS DU PILAT

Charles ZILLIOX propose de surseoir à statuer sur ce point pour différentes raisons. Le calendrier de réalisation de l'étude prévue et portée par l'ANCT serait de avril 2025 à novembre 2025.

Il lui semble que ce n'est pas le bon moment, à un an des élections municipales, de réaliser cette étude. Il serait préférable que cette étude soit menée une fois les nouveaux élus en place.

Cette période correspond également à celle où la directrice adjointe sera en congé maternité et remplacée que pour partie. Aussi les ressources humaines ne sont pas optimales au Parc pour suivre cette étude.

Enfin, la proposition actuelle est de travailler avec un bureau d'études que l'ANCT a préalablement choisi. Le Parc préfère avoir davantage la main sur le choix du bureau d'études.

7 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

7.1 Fonds de concours 2025 « soutenir la rénovation énergétique des bâtiments communaux » afin d'améliorer la réalisation d'économie d'énergie dans le Parc du Pilat

Luc THOMAS présente ce point.

Afin de promouvoir la sobriété énergétique et inciter à la réalisation de travaux de **rénovation thermique** efficaces, le Parc en décision du Bureau du 15 janvier 2025, en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (dans le cadre du contrat de Parc 2025) souhaite apporter un soutien complémentaire aux projets d'investissement **des communes et petites villes portes du Parc du Pilat** (moins de 10 000 habitants) en faveur de la rénovation énergétique de leur patrimoine public afin de contribuer au volet sobriété du schéma directeur des énergies renouvelables du territoire du Pilat.

Pour cette première année de mise en œuvre, il a été décidé de s'appuyer sur l'appel à projet annuel du Syndicat d'Énergie de la Loire « RENOLUTION » basé sur la récupération des certificats d'énergie pour les communes adhérentes au service d'aide à la gestion énergétique « SAGE ». Le dispositif proposé incite à la performance énergétique par le biais d'une note d'autant plus élevée que la rénovation est ambitieuse. Ainsi seules les communes ligériennes du Pilat adhérentes sont éligibles.

Après instruction technique des dossiers (via les critères de points de l'appel à projet RENOLUTION, voir ci-après le règlement RENOLUTION 2025 du SIEL). Le jury du SIEL-TE Loire a retenu 16 dossiers de communes ou de villes-portes (notes de 3 à 14) dans le périmètre éligible du Pilat, 6 ont obtenu une note supérieure ou égale à 8 (note qui permet l'obtention de l'aide maximale par le SIEL-TE42).

Comme le nombre de dossiers et les dépenses exposées dépassent l'enveloppe prévisionnelle allouée en 2025, que certains ne seront pas en mesure de proposer les devis d'isolation notamment avant fin 2025, il est proposé au Bureau de valider l'ordre de priorité suivant :

- commune qui a obtenu un nombre de points critères supérieur ou égal à 8 parmi la liste des critères de l'appel à projet « RENOLUTION -2025 » (taux d'aide maximal du dispositif du SIEL-TE42),
- commune en capacité de fournir les devis avant fin juillet 2025 et d'engager les travaux d'ici fin 2025,
- un point bonus sera accordé en cas d'égalité pour la mise en œuvre de matériaux biosourcés (si pertinent),

Les Communes se rapprocheront des services du Parc pour la finalisation du dossier administratif nécessaire pour déposer la demande de subvention, auprès des services de la Région (liste des pièces à joindre en annexe, notamment certificat de non démarrage des travaux). La subvention de la Région via le Contrat de Parc sera versée après approbation de la Commission Régionale, un accusé de réception de dépôt de dossier complet pourra permettre de démarrer les travaux, cependant, aux risques du bénéficiaire.

Le budget estimatif 2025 du fonds de concours rénovation énergétique de 60 000 € de subvention perçue (taux de subvention de 50 % pour un budget total de 120 000€) permettrait d'accompagner 4 communes, pour un montant maximal plafonné par commune de 15 000 €. Les communes lauréates s'engageront à communiquer dans le bulletin municipal et le site internet communal du soutien obtenu via le contrat du Parc naturel régional du Pilat dans l'année qui suit l'attribution de l'aide et à transmettre ces éléments au Parc.

Il est proposé au Bureau de retenir prioritairement les 4 Communes ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et en capacité de lancer leurs travaux avant fin 2025 et 3 autres communes en cas de désistement ou d'enveloppe supplémentaire.

Liste des dossiers prioritaires « Rénovation énergétique » des bâtiments communaux éligibles en 2025 :

Numéro de dossier SIEL	Commune	EPCI	Projet	Surface m ²	Montants de dépenses éligibles en € HT	Nombre points RENOLUTION	Montant Contrat de Parc estimatif
2025-045	ST MICHEL SUR RHONE	Pilat Rhodanien	Bâtiment 3 (Appart 5 et 7 – rénovation thermique)	106 m ²	57 500 €	11	15 000 €
2025-069	ST PIERRE DE BOEUF	Pilat Rhodanien	Salle des Gravieres (rénovation énergétique)	1058 m ²	60 000 €	11	15 000 €
2025-074	DOIZIEUX	SEM	Théâtre communal (réhabilitation complète)	182 m ²	120 000 €	10	15 000 €
2025-075	LE BESSAT	Monts du Pilat	Maison communale (rénovation énergétique)	200 m ²	600 000 €	8	15 000 €
TOTAL	4						60 000 €

Liste des dossiers secondaires « Rénovation énergétique » des bâtiments communaux éligibles en 2025 :

Numéro de dossier SIEL	Commune	EPCI	Projet	Surface m ²	Montants de dépenses éligibles en € HT	Nombre points RENOLUTION	Montant Contrat de Parc estimatif
2025-119	MACLAS	Pilat Rhodanien	Gymnase	1902 m ²	260 000 €	8	15 000 €
2025-076	PÉLUSSIN	Pilat Rhodanien	Rénovation globale Bâtiment St Charles	903 m ²	1 200 000 €	14	15 000 €
2025-058	LA TERRASSE SUR DORLAY	SEM	Rénovation thermique de la partie "entrée" du musée de la Maison des tresses et lacets	50 m ²	60 000€	7	15 000€

Jean-Louis POLETTI et Jean-Philippe PORCHEROT ne prennent pas part au vote.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide :

- les listes des dossiers prioritaires et secondaires, tel que présentées ci-dessus, pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux.
- L'accompagnement dans le cadre du fonds de concours 2025 « soutenir la rénovation énergétique des bâtiments communaux », soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

7.2 Intempéries du 17 octobre 2024 – recensement des dégâts sur les sentiers de randonnée non revêtus et balisés en prévision d'un soutien à leur remise en état via le contrat de Parc

Martine MAZOYER présente ce point.

Plus de 70% des Communes du Parc du Pilat ont été reconnues en état de catastrophe naturelle suite aux inondations du 17 octobre 2024.

Plusieurs sentiers de randonnée sont impraticables ou nécessitent d'importants travaux.

Aussi, afin de mieux connaître l'état des chemins de randonnée et les intentions de restauration de ceux fortement endommagés, le Syndicat mixte du Parc a adressé mi décembre 2024 un questionnaire aux Communes.

La date butoir pour la transmission au Syndicat mixte du Parc de ce questionnaire complété avait été fixée initialement au 31 janvier 2025. Elle a été repoussée au 17 février 2025 à la demande de certaines communes.

Les Communes ayant répondu et souhaitant un soutien financier pour la remise en état de leurs sentiers sont au nombre de 15, soit, par ordre alphabétique, Bessey, Bourg-Argental, Chavanay, Condrieu, Farnay, Loire-sur-Rhône, Longes, Lupé, La Chapelle-Villars, La Versanne, Pélussin, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Paul-en-Jarez et Véranne.

Les travaux consistent majoritairement en des réfections de l'assise du chemin, la reconstruction de passerelles ou de murs. Le montant estimé des travaux s'élève à 410 000 € sur deux ans.

Le montant des travaux annoncé s'échelonne entre 2 160 € et 100 000 € par commune, soit en moyenne 27 333 € par dossier.

L'enveloppe régionale du contrat de Parc envisagée pour accompagner les communes dans la réfection des sentiers de randonnée s'élève à 113 675 € en 2025. Une nouvelle enveloppe, sous réserve d'approbation de la Région, pourrait être sollicitée en 2026.

Il est proposé de soutenir en priorité les projets :

- relevant d'une des 15 communes listées ci-dessus (sous réserve que celles-ci soient à jour de leur cotisation au Parc)
- qui concernent des sentiers fortement impactés et/ou le GR 65
- dont les travaux suivent les recommandations établies par le Syndicat mixte du Parc en lien avec le Cerema (en cours).

Les projets seront instruits, au fil de l'eau, sur la base d'un dossier de demande de subvention complet transmis au Syndicat mixte du Parc avant fin juin 2025.

Le taux d'intervention régionale proposé est de 80 % avec un plafond d'aide annuelle de 20 000 €, soit une dépense éligible maximale de 25 000 € HT.

Sandrine GARDET ajoute que le Parc va voir si des mécènes pourraient soutenir ces rénovations.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'accompagnement aux Communes dans la réfection des sentiers de randonnée, soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs, selon les modalités décrites ci-dessus.

8 - CONVENTION CADRE DE QUASI-RÉGIE ET MARCHÉ SUBSÉQUENT ENTRE LE PARC DU PILAT ET L'IPAMAC POUR LE PROJET DE REDYNAMISATION DE LA FÊTE DE LA POMME : COORDINATION ET COMMUNICATION DE LA FÊTE DE LA POMME

Valérie PEYSSELON présente ce point.

Le Parc du Pilat a déposé un dossier de demande de financement FEADER – programme LEADER 2023-2027 pour la redynamisation de la fête de la pomme.

Ce dossier a reçu un avis favorable en comité d'audition et devrait être présenté au comité de programmation LEADER d'avril prochain.

Une partie de ce dossier comprend un projet de coordination et de communication de la fête de la pomme, que le Parc souhaite confier à IPAMAC. Ce projet sera réalisé sur une durée prévisionnelle de trois années pour un budget prévisionnel évalué à 44 100 €.

Conformément à sa mission de mutualisation des savoir-faire, l'IPAMAC peut se voir confier, pour la réalisation du projet précité, des prestations de service par le Parc naturel régional du Pilat, adhérent d'IPAMAC.

Pour ce faire, il est proposé de recourir à une quasi-régie descendante entre le Parc et l'IPAMAC, comme le prévoit l'article L.2511- 1 du Code de la commande publique.

Le Parc et l'IPAMAC remplissent les conditions cumulatives prévues par l'article précité, à savoir :

- le Parc naturel régional du Pilat, adhérent d'IPAMAC est un pouvoir adjudicateur au sens du Code de la commande publique,
- le Parc naturel régional du Pilat, adhérent d'IPAMAC exerce conjointement sur elle un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services,
- l'IPAMAC réalise l'exclusivité ou presque de son activité en direction desdits Parcs adhérents,
- le capital de l'IPAMAC ne comporte pas de participation directe de capitaux privés ;

Ce contrat est exclu des règles de publicité et de mise en concurrence.

Une convention de quasi-régie et un marché subséquent précisent les conditions d'exécution du projet, réalisés par l'IPAMAC pour le compte du Parc du Pilat.

Robert CORVAISIER demande si on n'a pas peur d'écorner l'image du Parc en s'associant à la Fête de la pomme compte tenu que la plupart des arboriculteurs continuent à user de pesticides

Charles ZILLIOX répond que le travail avec les arboriculteurs se passe bien. Cela fait déjà plusieurs années que le Parc a un stand sur la fête et c'est plutôt bien perçu. Il y a une forte évolution de la méthodologie de traitement et cela va dans le bon sens. Le Parc travaille en confiance avec les agriculteurs.

La Ministre de l'Agriculture vient demain à la rencontre des arboriculteurs. Il faut pouvoir travailler au changement de méthode dans 10 ans car cela se fait sur le temps long. C'est le message que le Président portera auprès du gouvernement.

Sandrine GARDET ajoute que sur le stand tenu par le Parc, ce sont des pommes qui nécessitent moins de produits phytosanitaires de synthèse qui sont présentées. Il y a aussi un travail de pédagogie et d'explications.

Valérie PEYSSELON souligne que tout ce travail vise à valoriser les fruits « moins jolis » et changer la vision des consommateurs.

Robert CORVAISIER réplique que certains fruits peuvent recevoir plus de 30 traitements différents. N'est-ce pas embêtant que le Parc s'investisse dans un tel projet sauf si l'objectif est d'avancer.

Charles ZILLIOX indique qu'il est aussi important de mener un travail de dialogue.

Marie MOTTOT fait remarquer que ce projet a déjà été évoqué en Bureau. Le territoire du Parc comprend 20 % d'agriculteurs bios. L'objectif est de travailler avec tous les arboriculteurs pour les accompagner vers des pratiques plus vertueuses. L'enjeu est aussi de travailler sur le renouvellement de générations. 50 % vont partir à la retraite d'ici 10 ans.

Lucien BRUYAS et Charles ZILLIOX soulignent l'importance de défendre les agriculteurs et les arboriculteurs.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention de quasi-régie et le marché subséquent avec l'IPAMAC, pour le projet de coordination et de communication autour de la fête de la pomme, joints à la présente délibération.

9 - RENOUELEMENT DE L'AGRÉMENT DE SERVICE CIVIQUE DU PARC DU PILAT

Emmanuel MANDON rejoint la réunion.

Charles ZILLIOX présente ce point.

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 8 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou d'une personne morale de droit public. Ils accomplissent une mission d'intérêt général, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisent la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Le Parc du Pilat a obtenu un premier agrément d'une durée de 3 ans entre 2019 et 2021. Cet agrément a été renouvelé sur la période de mars 2022 à mars 2025, ce qui lui a permis d'accueillir chaque année un volontaire sur une mission de coordination et gestion des sentiers de randonnée.

Le Parc souhaite renouveler cet agrément pour 3 années supplémentaires et notamment accueillir des volontaires sur la poursuite de la mission de développement des sentiers balisés et sur la gestion de la surfréquentation de sites emblématiques.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter le renouvellement de l'agrément de service civique.

10 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE (CNR) ET LE PARC DU PILAT : SITE DE LA ROCHE DE L'ÎLE - MAINTENIR LE MILIEU OUVERT EN FAVEUR D'ESPÈCES VÉGÉTALES

Christine ROBIN présente ce point.

Depuis plusieurs années, la CNR a conventionné avec le Parc du Pilat pour l'entretien du site de la Roche de l'Île sur la commune de Chavanay.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Poursuivre la réouverture progressive du site de la Roche de l'Île en combinant la petite gestion pastorale avec de petites actions mécaniques pour élargir des layons existants et en créer de nouveaux.

Cela est rendu possible par la réalisation de 2 sessions pastorales, une au printemps et une à l'automne pour une trentaine de jours par an au total avec un cheptel de caprins

Des chantiers participatifs sont également réalisés pour élargir les layons existants voire créer de nouveaux layons et rouvrir progressivement la zone en complément du travail des chèvres. Ces chantiers participatifs sont

organisés avec des jeunes étudiants en gestion et protection de la nature (lycée AGROTEC de Vienne) afin d'inscrire le projet dans une dimension d'éducation à l'environnement et d'actions civiques au service du territoire.

- Mettre en place un suivi de la gestion pastorale et d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre

Plusieurs visites de terrain sont réalisées pour suivre les espèces d'orchidées en période propice (printemps/été) sur les placettes définies et avant et après le passage de chaque session pastorale pour suivre l'évolution sur les ligneux (trace d'impact des chèvres : effeuillages, écorçage, état sanitaire).

Il est proposé de renouveler cette action pour deux années supplémentaires : 2025 et 2026. Une convention vient préciser les modalités d'exécution du projet. La CNR versera la somme de 10 000 € au Parc du Pilat pour la mise en place de ces actions.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention entre la Compagnie Nationale du Rhône et le Parc du Pilat.

11 - APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT EN DIRECTION DES VILLES-PORTES POUR UNE PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU PARC À UN ÉVÈNEMENT GRAND PUBLIC

Bernard CHAMPANHET présente ce point en lien avec Sandrine GARDET.

Chaque année l'équipe technique du Syndicat mixte du Parc participe à des événements grand public pour présenter les actions du Parc (le type de présentation est adapté en fonction du type d'événements et du message principal à faire passer).

Pour 2025, il a été proposé que l'équipe participe à 2 événements pour le grand public de Villes-Portes.

Aussi, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par courriel adressé aux 17 Villes-Portes du Parc le 17 février 2025.

Les Villes Portes intéressées avaient jusqu'au 10 mars 2025 pour apporter leur réponse en précisant :

- à quel événement elles souhaitaient associer le Syndicat mixte du Parc (en décrivant succinctement cet événement) ;
- à quels date et horaire cet événement se tenait ;
- quel type de message elle souhaitait que le Syndicat mixte du Parc porte à cette occasion.

Au regard des réponses reçues, il est proposé au Bureau de retenir les événements suivants, auxquels l'équipe technique participera en 2025 :

- Saint-Chamond pour une inauguration sentier thématique et plaquette des 11 sentiers
- La Ricamarie, samedi 24 mai après midi, fête de la nature
- Givors, samedi 6 et dimanche 7 septembre au Forum des associations : Présence du Parc via expositions à la médiathèque.
- Saint-Martin-La-Plaine, samedi 6 septembre après-midi au Forum des associations.
- En plus, intervention sur le marché en lien avec les élus de Saint-Romain-Lachalm le vendredi 4 juillet

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces propositions.

Charles ZILLIOX remercie l'ensemble des participants.

Le prochain Bureau se tiendra le 16 avril prochain.